

## Conditions de remboursement et d'annulation

§ 1 En cas d'annulation par le CLAS / prestataire : remboursement intégral

§ 2 Annulation avant la date limite d'inscription : remboursement intégral

§ 3 Activités payés dont le tarif extérieur est compris entre 0 et 50 euros

### **Annulation par l'agent :**

§ 3.1 cas de force majeure - à justifier - (accident, avis médical, décès ou maladie d'ayants droit ...) : remboursement intégral

§ 3.2 **Annulation sans justification valable, mais demande transmise au CLAS :**

- ◆ plus de 15 jours avant l'activité : remboursement intégral
- ◆ 8 à 15 jours avant l'activité : remboursement 50 %
- ◆ 0 à 7 jours avant l'activité : aucun remboursement

§ 3.3 Absent lors de l'activité sans prévenir, sans justification : **aucun remboursement**

§ 3.4 **Vous trouvez un ou des remplaçant(s)** correspondant aux places ou billets achetés :

- § 3.4.1 remboursement des places / billets remplacés
- § 3.4.2 pour les places non remplacés : voir barème § 3.2

§ 4 Séjours / activités payés dont le tarif extérieur est supérieur à 50 euros

- ◆ plus de 60 jours avant l'activité : remboursement de 50 %
- ◆ 31 à 60 jours avant l'activité : remboursement 30 %
- ◆ 16 à 30 jours avant l'activité : remboursement 15 %
- ◆ 0 à 15 jours avant l'activité : aucun remboursement

§ 4.1 **Vous trouvez un ou des remplaçant(s)** correspondant aux places ou séjours achetés :

- § 4.1.1 remboursement des places / séjours remplacés (après restitutions des originaux)
- § 4.1.2 pour les places non remplacées : voir barème § 4

§ 5 Si le prestataire ne facture pas la place / séjour / transport ou le billet non utilisé : remboursement intégral

§ 6 **Billetteries individuelles (cinémas, parcs, chèque culture, pass ...)** :

- § 6.1 annulation de commande avant l'envoi : remboursement intégral
- § 6.2 les billets étant valables pour une longue période ou saison, **aucun remboursement** ne sera effectué après l'envoi.
- § 6.3 si le prestataire rembourse la place ou le billet non utilisés : remboursement intégral

§ 7 **Modalités de remboursement :**

- remboursement intégral: chèque annulé et conservé 1 an avant destruction par le CLAS - aucun encaissement (retour par courrier sur demande).
- remboursement partiel : votre chèque est encaissé intégralement, le CLAS vous remettra un chèque ou virement de la différence.
- le remboursement sera effectué après réception des places, billets ou justificatifs originaux non utilisés.